

Thème - Pratique du pénal : de la garde à vue à l'audience

Date : Vendredi 4 juillet 2025 de 9h30 à 17h00

Lieu : Nevers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Acquisition des bases de la pratique du droit pénal délictuel
- Approche de la pratique du droit pénal criminel

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Matin :

- Pratique et stratégie de garde à vue
- La comparution immédiate
- La comparution à délai différé
- La CPPVCD
- La CRPC

Après-midi :

- L'instruction
- Première approche de la Cour d'assises et des Cours criminelles départementales.

➤ Moyens pédagogiques :

Intervention orale interactive, remise de supports écrits.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Aurélien BOURDIER, Avocat au barreau de Poitiers - spécialiste en droit pénal

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.